

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020, À 19H  
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

---

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 14 octobre 2020. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire GASTON ALLARD, mesdames les conseillères CHRISTINE FRANCOEUR, DEBBIE LAPORTE, NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

---

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2020
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1. Levée de la probation de la directrice générale
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1. Plan de sécurité civile
  - 5.2. Remise des feuilles de temps des pompiers
6. TRAVAUX PUBLICS
  - 6.1. Enlèvement d'un arrêt sur la rue Sauriol (intersection Soucie/Sauriol/Roy)
  - 6.2. Ajout d'un d'os d'âne sur la rue Dempsey
  - 6.3. Achat d'un abri temporaire pour l'abrasif d'hiver
7. HYGIÈNE DU MILIEU
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1. Prise de possession de terrain (lot 4 636 682- matricule 8577-61-6722)
  - 9.2. Demande d'avis juridique pour le 4 638 156 et le 4 636 906
10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Réduction des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale
11. FINANCES
  - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de septembre 2020
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
  - 12.1. Demande de dons
    - 12.1.1. Don de friandise pour la marche d'halloween du patro
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
14. CORRESPONDANCE
15. SUIVI DE DOSSIERS
16. VARIA
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

## 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

---

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

---

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

### 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

2020-10-243

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAL**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

<b>QUE</b>	l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :
10.2	Représentation pour la marche d'Halloween du Patro
15.1	Annulation de cérémonie du jour du souvenir
13.1	Cotisation 2021 avec TRICENTRI <b>[CHRISTINE FRANCOEUR]</b>
15.2	Enlèvement des quais
15.3	Bâches sur le garage
10.3	Représentation au sein du conseil d'administration des CHUTES COULONGE <b>[GAÉTAN GRAVELINE]</b>
6.2	Modifier 6.2 pour Ajout de deux (2) dos d'âne sur la rue Dempsey <b>[PIERRE VAILLANCOURT]</b>
7.1	Deux cueillettes de matières vertes par année
6.4	Port de vestes réfléchissantes
15.4	Nettoyage du ponceau sur le lot 4 637 810
15.5	Clôture du Parc
4.2	Ajout d'une période de question aux séances de Conseil <b>[DEBBIE LAPORTE]</b>
13.2	Aréna <b>[NATHALIE DENAULT]</b>
13.3	Maltraitance envers les aînés <b>[LISE A. ROMAIN]</b>
4.3	Achat d'un ordinateur portatif <b>[NAOMIE RIVET]</b>
	ADOPTÉE

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2020**

**2020-10-244**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2020**

**2020-10-245**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

---

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**4.1 LEVÉE DE LA PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**2020-10-246**

**ATTENDU QUE** la probation de la Directrice Générale de la municipalité du Village de Fort-Coulonge se termine en date du 20 octobre 2020 ;

**ATTENDU QU'** il est opportun de soulever cette probation ;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge soulève la probation de la Directrice générale en date du 20 octobre 2020 et qu'elle accède à tous les bénéfices de la municipalité, soit l'assurances collectives et fond de pension, telle que stipulé dans la politique des employés ;

**QU'** une copie du contrat a été déposée au conseil et que le point 4.6 a été modifié et se lit comme suit :

*Vacances annuelles*

*La directrice générale a droit, chaque année, à 4 semaines de vacances payées par la Municipalité qui doivent être prises entre le 1er janvier et le 31 décembre. Le versement du salaire poursuivra son calendrier de versement normal, que la directrice générale soit ou non en vacances.*

*Le moment prévu pour les vacances sera déterminé par entente écrite entre la directrice générale et le maire, ou tout autre élu nommé responsable, par résolution, des ressources humaines, au moins deux semaines avant la date prévue pour les vacances et au plus tard le 1er mai en ce qui concerne la période des vacances estivales.*

ADOPTÉE

**4.2 AJOUT D'UNE PÉRIODE DE QUESTION AUX SÉANCES DE CONSEIL**

**2020-10-247**

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QU'** une période de questions soit rajouté au début des séances de conseil;

**QUE** les personnes présentes peuvent poser une seule question aux membres du conseil;

**QUE** cette période est d'une durée maximum de cinq (5) minutes à chaque séance.

ADOPTÉE

**4.3 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTATIF**

**2020-10-248**

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent l'achat d'un ordinateur portatif pour la Directrice générale;

**QUE** celui-ci sera équipé minimalement d'une caméra, d'un micro et de Microsoft Office (Outlook, Word, Excel, Powerpoint).

ADOPTÉE

---

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**5.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**2020-10-249**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité du Village de Fort-Coulonge reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité révisé par NAOMIE RIVET, Directrice générale, soit adopté;

**QUE** les personnes suivantes sont nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

- Coordonnateur Naomie Rivet
- Coordonnateur adjoint Gabi Morin
- Administration Renée Lance
- Sécurité incendie Gaétan Fortin
- Communication Gaston Allard
- Sécurité des Personnes Service Incendie
- Services aux sinistrés Christine Francoeur
- Technique Voirie Municipale
- Transports Service Incendie/Voirie

**QUE** NAOMIE RIVET soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

**QUE** Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

## **5.2 REMISE DES FEUILLES DE TEMPS DES POMPIERS**

**2020-10-250**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2020-05-112, portant sur le versement annuel de la rémunération;

**ATTENDU QU'** une période de 12 mois est une période trop longue sans connaître les coûts engagés par la Municipalité;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge maintiennent la résolution 2020-05-112, soit un versement annuel en juillet;

**QU'** ils exigent que les pompiers du service incendie remettent leurs feuilles de temps à la directrice générale quatre (4) fois par année, soit le 1 avril, 1 juillet, 1 septembre et le 1 décembre;

**QUE** les rapports de vérifications du camion-citerne et du poste de commandement soient aussi remis à ces dates;

ADOPTÉE

---

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **6.1 ENLÈVEMENT D'UN ARRÊT SUR LA RUE SAURIOL (INTERSECTION SOUCIE/SAURIOL/ROY)**

---

Sujet reporté.

**6.2 AJOUT DE DEUX (2) DOS D'ÂNE SUR LA RUE DEMPSEY**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Dempsey est une artère principale d'entrée et de sortie dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la vitesse et les non arrêts des véhicules motorisés deviennent problématique et porte atteinte à la sécurité publique, spécialement les enfants de ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a une obligation légale de protégé sa population;

Il est proposé par Pierre Vaillancourt

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent l'installation de deux (2) dos d'âne amovibles sur la rue Dempsey, soit un avant chaque arrêt tel qui appert sur la cartographie en annexe;

**QUE** celui-ci sera installé au printemps 2021 et qu'il sera retiré chaque hiver.

Le vote est demandé par PIERRE VAILLANCOURT.

**Vote**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme. Christine Francoeur	Conseillère	1		✓
M. Gaétan Graveline	Conseiller	2	✓	
M. Pierre Vaillancourt	Conseiller	3	✓	
Mme. Debbie Laporte	Conseillère	4		✓
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5		✓
Mme. Lise A. Romain	Conseillère	6		✓
M. Gaston Allard	Maire			

REFUSÉE

**6.3 ACHAT D'UN ABRIS TEMPORAIRE POUR L'ABRASIF**

---

Demande refusée.

**6.4 PORT DE VESTES RÉFLÉCHISSANTES**

---

**2020-10-251**

**ATTENDU** les normes de sécurité déjà établies par la CNESST;

**ATTENDU QUE** tous les employés des travaux publics et de l'hygiène du milieu ont des vestes ou gilets réfléchissants;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil e la Municipalité du village de Fort-Coulonge exigent que celles-ci soient portés lorsque requis selon les normes de sécurité établies par la CNESST;

**QUE** des notes au dossiers soit faites pour les employés ne respectant pas les normes;

**QUE** toute récidive pourrait entraîner une sanction disciplinaire plus sévère.

ADOPTÉE

---

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**7.1 DEUX CUEILLETES DE MATIÈRES VERTES PAR ANNÉE**

---

**2020-10-252**

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge procède dorénavant à deux cueillettes annuelles de feuilles et de branches, soit une (1) au printemps et une (1) à l'automne;

ADOPTÉE

---

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

---

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

---

**9.1 PRISE DE POSSESSION DE TERRAINS**

---

**2020-10-253**

**CONSIDÉRANT QUE** la maison située sur le lot 4 636 682– matricule 8577-61-6722, doit être démolie suite aux inondations du printemps 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires veulent céder ces terrains à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots sont vacants et dans un état qui satisfait les exigences de la municipalité.

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge s'entendent d'acquérir l'ensemble des lots nommés ci-dessus;

**QUE** La municipalité soit responsable des frais de notaire reliés à ces acquisitions;

**QUE** les propriétés doivent être libre de tout dette;

**QUE** la municipalité accepte les propriétés sans garantie légale;

**QUE** la directrice générale, Mme NAOMIE RIVET, soit autorisée à signer les actes notariés.

ADOPTÉE

**9.2 DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE POUR LE 4 638 156 ET LE 4 636 906**

---

**2020-10-254**

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens ont déposé des plaintes concernant la malpropreté ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé avec plusieurs avis, depuis plus d'un an et que la propreté des propriétés n'est pas résolue ;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QU'** un avis juridique soit obtenu sur ces propriétés afin d'astreindre un nettoyage ;

**DE PLUS** un avis juridique sera demandé sur les autres propriétés problématiques de la municipalité.

ADOPTÉE

---

**10. LOISIRS ET CULTURE**

---

**10.1 RÉDUCTION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**2020-10-255**

**CONSIDÉRANT QUE** La bibliothèque a connu une baisse de clientèle;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du village de Fort-Coulonge, désire respecter les normes du RÉSEAU BIBLIO;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** Les heures de service soient réduites à 12 heures par semaine et que 40 % de ces heures soit après 18h;

**QUE** dès le 1 novembre 2020, les heures d'ouverture de la bibliothèque seront le mardi de 15 h à 20 h et le jeudi de 13 h à 20 h;

Le vote est demandé par LISE A. ROMAIN.

**Vote**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme. Christine Francoeur	Conseillère	1	✓	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	2	✓	
M. Pierre Vaillancourt	Conseiller	3	✓	
Mme. Debbie Laporte	Conseillère	4	✓	
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5	✓	
Mme. Lise A. Romain	Conseillère	6		✓
M. Gaston Allard	Maire			

ADOPTÉE

**10.2 REPRÉSENTATION POUR LA MARCHE D'HALLOWEEN DU PATRO**

**2020-10-256**

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent CHRISTINE FRANCOEUR de faire l'achat de friandises et décorations au montant de 300\$ pour la marche d'halloween organisée par le PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD;

**QUE** CHRISTINE FRANCOEUR représente la Municipalité du village de Fort-Coulonge lors de cette marche.

ADOPTÉE



**10.3 REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CHUTES COULONGE**

---

**2020-10-257**

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge désigne le conseiller, monsieur GAÉTAN GRAVELINE pour représenter la municipalité au conseil d'administration des Chutes Coulonge.

ADOPTÉE

---

**11. FINANCES**

---

**11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE SEPTEMBRE 2020**

---

**2020-10-258**

**ATTENDU QUE** les comptes du mois de septembre 2020 ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et GAÉTAN GRAVELINE ;

**ET QU'** il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 285 641,78 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	30 406,80	\$
Opérations courantes payées	52 121,03	\$
Immobilisations payées	104 084,57	\$
Opérations courantes à payer	99 029,38	\$
<b>Total</b>	<b>285 641,78</b>	<b>\$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :**

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec  
Ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020.

NAOMIE RIVET,  
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

---

**12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**

---

**12.1 DEMANDE DE DONS**

---

- 12.1.1. Don de friandise pour la marche d'halloween du patro  
**Voir l'élément 10.2.**

---

**13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**

---

- 13.1 Cotisation 2021 avec TRICENTRI  
13.2 Aréna  
13.3 Maltraitance envers les aînés

---

**14. CORRESPONDANCE**

---

---

**15. SUIVI DE DOSSIERS**

---

- 15.1 Annulation de cérémonie du jour du souvenir  
15.2 Enlèvement des quais  
15.3 Bâches sur le garage  
15.4 Nettoyage du ponceau sur le lot 4 637 810  
15.5 Clôture du Parc

---

**16. VARIA**

---

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

---

**18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2020-10-259**

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare  
la clôture de l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

---

Gaston Allard,  
Maire

---

Naomie Rivet,  
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».